



« ZUMBA »

Madame Claudia Flecher, Tél : 06 06 55 0668
E-mail : cflecher68@gmail.com

FOYER CLUB DES JEUNES DE BOOTZHEIM
25 Rue Haute, salle polyvalente
67 390 BOOTZHEIM

NOUVEAU A BOOTZHEIM

HORAIRES DES COURS de ZUMBA A LA SALLE POLYVALENTE : à compter du 02 /09/2013

Lundi : de 19H00 à 20H 00 Adultes
Jeudi : de 20H 00 à 21H 00 Adultes

Mercredi : de 16H00 à 17H 00 Enfants de 6 à 11 Ans

BULLETIN D'ADHESION à remplir obligatoirement

Date d'Adhésion : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je peux être joint(e) : en journée tél : _/ _/ _/ _/ _/ - en soirée tél : _/ _/ _/ _/ _/

Tél 06/ _/ _/ _/ _/ - e-mail : _____

Joint le règlement de la cotisation de membre 2013/2014 : **0,00 €**
+ La participation au cours 36 Semaines : **70,00 €**

Par chèque à l'ordre
du FCJ Bootzheim

Soit au total pour 1 cours par semaine : **70,00 €**
Pour 2 cours par semaine : **120,00 €**

En espèces

Pour les jeunes de 12 ans et jusqu'à 17 ans ou 2, 3 membres d'une même famille la cotisation pourra être abaissée à : **50,00€** à compter de la deuxième personne pour un cours. Deux cours **80,00 €**

Conditions particulières pour les adultes et jeunes ne pouvant pas suivre tous les cours de façon régulière (Motifs : santé – absence professionnelle, vacances justifiées)

Adultes et jeunes : **8,00 €** de cotisation de membre + **5,00 €** la séance

Soit un total de : **13,00 €** la première séance
, par la suite **5,00 €** la séance

Je souhaite une attestation de paiement pour mon comité d'entreprise

Je m'engage à fournir un certificat médical dès la première séance pour la pratique de la Zumba, me concernant ou pour mon, mes enfant(s).

J'autorise que l'on me photographie ou mon, mes enfant(s) dans le cadre de l'activité pour les besoins de l'association.

Conditions d'inscriptions

1. Le soussigné s'engage à respecter les conditions ci-dessous dont il reconnaît avoir pris connaissance
2. Tout membre doit être à jour de sa cotisation payable d'avance pour l'accès aux cours.
3. Toute absence quels que soient le motif et la durée, ne peut donner lieu, en aucun cas, à un remboursement ou à une prolongation du forfait acquis.
4. Le Foyer Club a contracté une assurance Responsabilité Civile pour les préjudices dont les membres pourraient subir ou causer aux installations. Toutefois il appartient à chacun de vérifier auprès de son assureur s'il est bien garanti pour sa responsabilité personnelle, voir corporelle.
5. L'association n'est pas tenue responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les locaux.
6. L'association, en accord avec la monitrice se réserve le droit de revoir l'horaire des cours ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, d'annuler les cours ou d'en revoir le coût.

Fait à Bootzheim le

« Lu et approuvé » à écrire à la main par le membre

Signature de l'intéressé(e)

Pour les enfants mineurs : Signature des parents